

M. BLACK: Avant l'adoption du rapport, monsieur le président, je vous fais remarquer que certains passages ont été discutés à des réunions du Comité que j'ai dû malheureusement manquer pour assister à d'autres réunions. Le Comité est saisi d'un état indiquant la dette obligataire globale, directe et indirecte dont le National-Canadien est responsable. Je pense à une émission de \$4,000,000 de l'*Halifax & Southwestern Railway* dont l'échéance tombe cette année ou l'année prochaine et qui figure aux comptes de la Nouvelle-Ecosse comme actif.

M. COOPER: Elle fait partie de la dette fondée du réseau du National-Canadien.

M. BLACK: Où apparaît-elle?

M. COOPER: Veuillez vous reporter à la page 20. Vous la trouverez au troisième article du bas—*first mortgage guaranteed debenture bonds* de l'*Halifax & Southwestern Railway*, échéance 30 septembre 1942, \$4,447,000.

M. BLACK: Il y a une autre émission de \$1,000,000 à la page 22, article 54. Je ne crois pas que la Nouvelle-Ecosse la détienne.

M. COOPER: Oui, les capital-actions, de \$1,000,000, l'*Halifax & Southwestern* appartient à la *Canadian Northern Railway Company*—cette compagnie étant une des compagnies constituantes du réseau du National-Canadien.

M. DONNELLY: Quelles sont les obligations qui échoient cette année?

M. COOPER: Les seules en 1940 sont celles de la page 5 du budget.

M. DONNELLY: Je ne les vois pas dans le rapport que j'ai en main.

M. COOPER: Vous pourriez les y trouver, mais ce serait plutôt ardu. Leur total est de \$8,200,000.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas, messieurs, que nous devrions penser à revoir tout cela ce soir. Nous l'avons examiné avec soin cet après-midi et nous y avons consacré beaucoup de temps. Il n'est pas déraisonnable de revenir sur un ou deux points, mais je ne crois pas que nous devrions tout revoir. Le président est saisi d'une motion pour l'adoption du rapport.

M. HARRIS: Est-ce que cela comprend le tout?

Le PRÉSIDENT: Nous avons étudié les autres postes; nous pourrions les prendre tous ensemble, mais si le Comité le préfère nous pouvons les adopter un à la fois.

M. HARRIS: Si nous les adoptons, ce sera par vote.

Le PRÉSIDENT: Nous les adopterons alors par vote.

M. HARRIS: Avant de mettre la motion aux voix, j'aimerais énoncer quelques faits qui motivent le vote. D'abord, nous pouvons nous baser sur les résultats de six mois et sur l'exploitation pendant cette période, ce qui à mon sens aide à guider le Comité. Ces résultats ont été favorables par suite des tristes circonstances de la guerre. Ils l'ont été sans conteste jusqu'à concurrence de plusieurs millions de dollars, entre cinq millions et peut-être quinze millions de dollars. Mais on nous a fait assumer la responsabilité de recommander à la Chambre de combler au moins une partie de ce déficit indiqué à l'ordre de renvoi.

Le Comité sait d'après les témoignages qu'il a entendus ici que le déficit du National-Canadien d'après les résultats des six derniers mois, va nécessiter un crédit de \$15,000,000.

M. McCULLOCH: Je croyais que nous avions entendu tout cela cet après-midi.

M. HARRIS: Oui et vous allez l'entendre de nouveau.

M. McCULLOCH: Le sténographe l'a transcrit et nous ne voulons pas le faire transcrire deux fois.